

Dentisterie 21.1 La facturation des actes dentaires



1. Quel élément est essentiel lors du premier contact avec un patient handicapé ?
 - a. La première consultation et la prise de contact
 - b. La durée très courte de la consultation
 - c. Le choix de la musique dans la salle d'attente
 - d. La présence d'un grand parking devant le cabinet
2. À quoi sert principalement le questionnaire préalable ?
 - a. Tester le niveau de français du patient
 - b. Choisir le jour de la prochaine consultation
 - c. Vérifier si le patient a payé la consultation précédente
 - d. Mieux connaître l'aspect médical et les habitudes de vie du patient

1-a 2-d

2. Lisez le dialogue et répondez aux questions.

Le dentiste: J'ai quelques doutes sur certains actes de la CCAM. Vous pouvez m'expliquer ?

L'assistante: Bien sûr, docteur. Lesquels ?

Le dentiste: D'abord, le coiffage pulpaire. Comment ça se facture ?

L'assistante: C'est le recouvrement d'une pulpe exposée. C'est un acte séparé du composite et il est totalement remboursé par la Sécurité sociale.

Le dentiste: Très bien. Et le supplément pour les patients sous anticoagulants ?

L'assistante: Vous l'ajoutez lors d'une extraction. Il compense le temps d'hémostase et il est aussi remboursé.

Le dentiste: D'accord. Et le supplément pour les patients dits « spéciaux » ?

L'assistante: Il concerne les handicaps sévères ou les troubles qui empêchent la coopération. Il est remboursé si c'est bien justifié dans le dossier du patient.

Le dentiste: Et pour retirer un corps étranger dans un canal radiculaire ?

L'assistante: L'ablation d'un corps étranger est un acte à part. Le tarif est libre, il est fixé par la clinique.

Le dentiste: Et la Sécurité sociale rembourse quelque chose pour l'ablation d'un corps étranger ?

L'assistante: Non, pas pour cet acte. Mais la mutuelle peut couvrir une partie, selon le contrat du patient.

Le dentiste: Donc il faut prévenir le patient.

L'assistante: Oui, il faut toujours annoncer le prix et vérifier sa mutuelle avant de programmer l'acte. C'est important pour le consentement éclairé.

1. Que dit l'assistante à propos du coiffage pulpaire ?
 - a. C'est un acte que la Sécurité sociale ne rembourse jamais.
 - b. C'est un acte séparé du composite et totalement remboursé.
 - c. C'est toujours gratuit, il n'a pas de code CCAM.
 - d. C'est un supplément réservé aux patients avec handicap.
2. Pourquoi le dentiste doit-il prévenir le patient avant l'ablation d'un corps étranger ?
 - a. Parce que l'acte n'est pas remboursé par la Sécurité sociale et le tarif est libre.
 - b. Parce que la mutuelle rembourse toujours l'acte à 100 %.
 - c. Parce que le Code de déontologie interdit d'annoncer les prix.
 - d. Parce que l'acte est obligatoire pour les patients sous anticoagulants.

1-b 2-a